JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19773 - 76EME ANNÉE

PARDON!, SYMBOLE DES PROBLÉMATIQUES DE L'EMPLOI À LA RÉUNION

L'annonce publiée par Pardon! samedi visant explicitement à recruter un responsable venant de France pose une nouvelle fois la problématique de l'accès à l'emploi à La Réunion pour les Réunionnais.



UNE OFFRE EXCLUANT LES RÉUNIONNAIS

Pardon! dans son annonce de recherche de poste indique: « Si voyager sur une île perdue dans l'océan indien, à +10.000km de Paris, ne te fait pas peur... ». Le message est donc clair, le Réunionnais est à priori exclu et le responsable sera recruté depuis la France. Qu'il s'agisse d'un coup marketing ou d'une véritable volonté de recrutement extérieur, cette annonce a largement fait réagir.

En effet, bien que l'entreprise soit dans son bon droit, n'est-il pas indécent de vouloir recruter en France alors qu'elle se situe exclusivement dans notre pays et que des Réunionnais, qui ne sont de fait pas visés par l'offre d'emploi sont à priori tout autant à même de répondre au profil recherché (responsable E-commerce et Marketing) ?



DES CHIFFRES INQUIÉTANTS

Cette annonce de Pardon! n'est malheureusement qu'un exemple – certes caricatural – de la situation de l'emploi à La Réunion, où bien souvent les Réunionnais sont écartés du chemin de l'emploi du fait que des travailleurs venant de France leur sont préférés. Pourtant, lorsque l'on prend en compte la situation des travailleurs de La Réunion, tout le monde sait qu'il existe de véritables problèmes.

Le chômage tout d'abord, qui touche officiellement 25% des Réunionnais. La réalité sociale est encore plus dure lorsque l'on sait qu'en réalité le taux d'emploi n'est que de 46% sur l'île. Parmi eux, les jeunes sont ainsi majoritaires à ne pas avoir d'emploi. Au-delà de ces chiffres alarmants, il faut également mettre en lien le fait que 39% des Réunionnais vivent en-dessous du seuil de pauvreté, et donc que parmi les emplois disponibles, nombreux sont ceux à être précaires. Une situation qui évidemment ne s'arrange pas avec la crise COVID que nous connaissons actuellement. Ces données étant posées, on constate effectivement une vraie problématique à l'accès des Réunionnais à l'emploi.

Elle est encore renforcée lorsque l'on constate qu'en 2016, l'INSEE relevait qu'en 2016, 24% des emplois étaient occupés par des non-natifs. Un nombre qui est certes à relativiser, mais qui est en augmentation par rapport à 1990, où ils n'étaient que 16%. De plus, on peut également voir que, plus on monte dans les catégories professionnelles, moins le nombre de natifs est important. Ils n'étaient ainsi que 47% parmi les cadres, dont à peine 34% parmi les hauts-responsables. Des chiffres certes en augmentation dans ces catégories, mais toujours largement insuffisants lorsque l'on prend en compte notre situation de pays situé dans l'Océan Indien et non pas de département rattaché géographiquement à la France comme peut l'être le Lot par exemple.

Si l'on prend en compte l'ensemble de ces chiffres, on peut constater que si le nombre de Réunionnais est en augmentation parmi le nombre de cadres, l'embauche de non-natifs s'est quant à elle diversifiée sur l'ensemble du marché de l'emploi. Une situation qui peut paraître étonnante lorsque l'on sait que la formation est de plus en plus importante et que nous formons donc des travailleurs pouvant occuper la grande majorité des emplois sur l'île.

Se posent ainsi plusieurs questions : la formation sur l'île est-elle favorisée ? Enfin, ces offres d'emplois ont-elles été présentées de façon à mettre sur un pied d'égalité les Réunionnais et les non-natifs qui les ont obtenus ?



UN CONSTAT SÉVÈRE

Sur la formation, si l'on peut voir ces dernières années une diversification de l'offre, il n'empêche que celles provenant de l'extérieur et notamment des grandes villes de France sont toujours favorisées par rapport à celles de La Réunion, et cela à tous les niveaux, répondant au vieux réflexe colonial faisant de la France le centre du pouvoir et du savoir.

Cette vision a également déjà entraîné ces dernières années le fait que des étudiants de France soient favorisés par rapport à des étudiants Réunionnais pour poursuivre des formations sélectives. Enfin, bien que beaucoup de formations soient disponibles à La Réunion, le départ reste parfois forcé faute d'organisme permettant leur poursuite sur place. Toutes ces raisons font que la formation locale est encore fortement dépréciée par rapport à celle venant de l'extérieur.

La deuxième question, qui est celle de la transparence des offres d'emplois se pose également. En plus de la problématique soulevée par Pardon! qui est celle d'avoir des offres qui excluent dans l'annonce l'embauche de Réunionnais, se pose également le problème du fait que de nombreuses offres ne sont tout simplement pas publiques.

De plus, couplé à cela existe également la question du réseautage. Si cela dans certains cas peut entre-autres s'expliquer par la volonté de protéger une garantie d'emploi pour ses proches, cela bloque de fait l'embauche de Réunionnais pouvant avoir des compétences égales dans de nombreux secteurs.

L'URGENCE D'UNE RÉPONSE POLITIQUE

Répondre à l'ensemble des problématiques soulevées ne pourra pas se résoudre par de simples volontés individuelles. Il s'agit en effet d'un problème systémique, il faudra donc apporter une résolution politique, et tant que cela ne sera pas le cas les mêmes maux perdureront des années encore.

Il s'agit donc de s'assurer de la valorisation des travailleurs formés à La Réunion, d'empêcher le recours à une main d'œuvre extérieure sauf s'il est démontré qu'aucune personne résidant à La Réunion n'est susceptible d'occuper ce poste. Enfin, il est nécessaire d'imposer la transparence totale sur les offres d'emploi avec leur publication systématique dans les services publics dédiés. Avec ces mesures nécessaires, et seulement avec elles nous pourrons enfin avancer vers l'objectif de l'emploi des Réunionnais à La Réunion.

ÉDITO

PROJET DE LOI CLIMAT, UN COUP POUR RIEN

Ce jour, le projet de loi climat issu de la convention citoyenne pour le climat est présentée en conseil des ministres. Le texte, qui circule depuis déjà plusieurs semaines, a suscité la déception voire la colère de nombreux acteurs.



Lundi, 110 associations ont ainsi adressé une lettre ouverte à Emmanuel Macron, affirmant que « le compte n'y est pas ». Tout en saluant la « démarche innovante » de la CCC, installée par Emmanuel Macron après le mouvement des Gilets jaunes, les associations sont sévères : « Ce projet de loi cède en effet largement le pas à l'incitation et aux simples encouragements à changer de pratiques là où une intervention des pouvoirs publics est requise. » Greenpeace, les Amis de la Terre, la CFDT, l'UFC-Que Choisir ou le WWF France figurent notamment parmi les signataires.

Des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, il ne reste qu'un projet de loi cadavérique, littéralement momifié par le Medef. Subsiste l'enveloppe extérieure, le visage d'une loi consacrée au climat, mais les organes qui pourraient l'animer ont complètement disparu. Destinée à amuser la galerie un temps et berner temporairement la population, cette fanfreluche législative disparaîtra vite dans les sables d'un mandat perdu pour l'écologie, comme du reste la loi climaténergie votée en 2019.

Dans son avis sur le texte, le Conseil économique social et environnemental (CESE) formule plusieurs pistes pour compléter un texte qu'il juge insuffisant. « Les nombreuses mesures du projet de loi sont en général pertinentes, mais restent néanmoins souvent limitées, différées, ou soumises à des conditions telles que leur mise en œuvre à terme rapproché est incertaine », déplorait l'institution dans un communiqué fin janvier.

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), également consulté, s'est « félicité » d'un certain nombre d'avancées dans son avis du 26 janvier, mais « s'inquiète de la baisse insuffisante des émissions de gaz à effet de serre induite par cette loi et demande de mobiliser les moyens, leviers d'action et outils de politiques publiques nécessaires ». « Ces préoccupations sont renforcées par le nouvel objectif climatique européen de réduction des émissions de 55% », est-il spécifié.

Face aux enjeux, le gouvernement va présenter encore un catalogue à la Prévert sans gout ni sentiment. Les décisions successives du conseil d'Etat et du tribunal administratif de Paris, le condamne pourtant à prendre des vrai mesures. Faute de décision réelle du gouvernement, le Conseil d'Etat se laisse le droit de légiférer à la place du parlement. Mais n'oublions pas que les accords de Paris s'imposent aussi aux collectivités et aux entreprises. Combien de recours faudra t'il pour que chacun prenne ses responsabilités.

"Le climat est un bien commun, de tous et pour tous." Pape François

Nou artrouv' **David Gauvin**

2021 : L'ANNÉE EUROPÉENNE DU RAIL, À LA RÉUNION



"L'année européenne du rail" a commencé, depuis, le 1er janvier 2021. De nombreuses initiatives sont prises pour montrer les avantages du rail, comme moyen de transport intelligent, sécurisé et durable.

L'objectif vise à encourager les citoyens européens à utiliser le train pour atteindre la neutralité carbone avant 2050. C'est une directive européenne qui découle de la stratégie en faveur d'une mobilité intelligente et durable. Le tout correspond à l'ambition : "Pacte Vert pour l'Europe". La Réunion, française et européenne, n'est pas dans le coup.

C'est dans ce contexte qu'on mesure l'erreur politique d'avoir abandonné le Tram-train, en 2010. Ce projet, initié sous la mandature de Paul Vergès, était une tentative de corriger l'erreur d'autres politiciens qui avaient supprimé le transport ferroviaire ouvert en 1882, puis démonté les équipements et laissé piller le foncier dédié. Ce tour de l'île ferroviaire réalisé en 4 ans et, dans la foulée, l'ouverture d'un port en eau profonde à la Pointe des Galets, équipaient notre île par deux infrastructures des plus modernes au monde. A l'époque, nous n'avions même pas 200 000 habitants.

En réalité, nous avons des responsables politiques qui ont du mal à appréhender l'avenir. Jugez-donc.

Dans 8 mois, lorsque l'Europe fera son bilan, elle aura reçu la visite de 14 000 trains de marchandises en provenance d'une cinquantaine de villes de Chine. Uniquement pour le mois de janvier 2021, on compte 1 165 trains qui ont fait le trajet pour déposer 109 000 EVP de marchandises. C'est 73% de plus en glissement annuel. En divisant par 30j, cela fait près de 40 trains par jour !

Cet engouement pour le transport ferroviaire de marchandises est irréversible. Il est à comparer avec la situation en 2020. En pleine pandémie, l'Europe a été ravitaillée par 12 400 trains correspondant à un volume de 1,14 milliard d'équivalent vingt pieds. Un réseau de 50 villes européennes en a été bénéficiaire.

En Chine, les responsables politiques ont fait le pari du ferroviaire à long terme. Alors que les avions sont immobilisés, ils peuvent commercer de l'Atlantique au Pacifique, en train. En plus des TGV qui concurrencent l'avion, ils sont rentrés dans l'ère des trains intelligents, sans conducteur où le temps d'attente est très réduit. Si les dirigeants européens continuent à dire du mal des Chinois, ces derniers avancent. Inexorablement.

Pendant ce temps, à La Réunion, réveillons-nous! "l'Année européenne du rail" va consister à s'apitoyer sur le sort d'une version Numéro 3 d'une route bitumée pour relier 2 points toujours distants de 12 km!

Ary Yée Chong Tchi Kan

ENJEU DES ÉLECTIONS DES CMU

Le 21 avril prochain se tiendront les élections des commissions mixtes d'usine. A partir du résultat de ces élections, les représentants planteurs à la Commission paritaire de la canne et du sucre (CPCS) seront désignés. Pour la CGPER, ce scrutin est essentiel, car ce sont ces délégués planteurs du CPCS qui auront la responsabilité de défendre les intérêts de tous les planteurs lors de la négociation de la prochaine Convention canne qui s'appliquera à partir de la coupe 2022.



Les planteurs viennent de connaître successivement deux campagnes difficiles, et les problèmes sont amplifiés par la crise sanitaire. 2021 sera la dernière campagne sous le régime de la convention actuelle. Pour la CGPER, il est essentiel que les discussions commencent dès cette année, pas question de négocier sous la pression à quelques semaines de la coupe 2022 un document qui fixe le prix de la canne pour plusieurs années.

La CGPER plaide pour le rassemblement le plus large des planteurs. La défense des intérêts des planteurs ne doit pas tomber sous la coupe de FDSEA-JA qui dirige déjà la Chambre d'agriculture, la quelle Chambre part de plus en plus en déconfiture. (Un bilan des 2ans de mandatures sera fait très bientôt).

C'est pourquoi notre campagne se place sous le signe de l'appel à l'union. Nous avons d'ores et déjà le soutien de la Coordination rurale. Plusieurs responsables de l'UPNA sont aussi déjà à nos côtés, même des personnes de la FDSEA nous ont rejoint parce qu'ils partagent plus les orientations prises par les responsables.

Face à Téréos ,qui est en position de monopole , les planteurs doivent s'unir, sinon la division est pour Téréos.

CGPER ET UPNA: LE MÊME ADN

Comme nous, ils ont tiré les enseignements des dernières élections à la Chambre d'agriculture. Que l'on soit UPNA ou CGPER, c'est le même ADN. Ce sont des luttes partagées au sein de la CGPER qui ont donné des résultats concrets pour tous les planteurs : abolition du colonat, création de la recette bagasse, versement de la prime transport. Tout ceci, c'est le résultat de la lutte.

C'est dans cet esprit que la CGPER a demandé à l'UPNA de faire liste commune lors de ces élections afin que la victoire soit assurée. n effet, la division nous a fait perdre la direction de la Chambre d'agriculture alors qu'en voix, la CGPER et l'UPNA ensemble sont majoritaires.

A l'UPNA, ils sont de plus en plus nombreux à partager cette analyse : faisons fi de regrettables querelles de personnes et faisons l'union pour que les planteurs puissent être plus forts. Depuis déjà plusieurs semaines, la CGPER multiplie les rencontres sur le terrain avec ses militants pour préparer le scrutin du 21 avril. Nous constatons qu'à chaque réunion, des membres de l'UPNA, et pas des moindres, viennent nous rejoindre.

Nous sommes heureux de cette dynamique, elle montre que cet appel à l'union correspond tout à fait aux attentes de la base de la CGPER et de l'UPNA. Nous allons continuer à œuvrer sans relâche pour que tous les planteurs partageant ce même ADN CGPER soient à nos côtés, et ainsi au soir du 21 avril, les planteurs auront la certitude d'avoir les meilleurs avocats car unis, la victoire ne peut pas nous échapper.

L'UNION POUR SURMONTER LES DIVERSIONS

Ce besoin d'union s'explique, car ce sont des camarades de l'UPNA qui sont eux aussi conscients de l'enjeu essentiel du scrutin du 21 avril prochain. Nous ne pouvons pas laisser à FDSEA-JA la responsabilité de défendre les planteurs. A la direction de la Chambre d'agriculture, FDSEA-JA vante la canne-fibre et la canne bio alors que ce n'est pas sur ces sujets que les discussions de la prochaine convention canne porteront. Une étude de la SPL énergie montre que la canne-fibre n'apportera aucun revenu supplémentaire au planteur, et ne pourra être viable que si les aides augmentent de manière conséquente. Qui peut croire qu'il suffit de demander plus d'argent et Paris paiera ?

Nous avons déjà l'expérience de l'aide de 28 millions ,attribués uniquement à Téréos quelque soit le tonnage produit chaque année. Quant à l'usine de sucre bio, elle a besoin de cannes à sucre bio : quel planteur pourra survivre en livrant sans utiliser d'engrais et d'herbicides pendant plusieurs années le temps d'obtenir la certification ? Nous constatons également autour de ce projet des manœuvres pour qu'il ne profite qu'à une petite minorité. Enfin, la CGPER rappelle que c'est sous sa présidence au CPCS avec Isidor Laravine que le reliquat d'aides inutilisées a pu être versée aux planteurs.

L'UNION SUR L'ESSENTIEL : SAUVER LES PLANTEURS

Cette union se construit sur l'essentiel : améliorer le Revenu des planteurs. Pour cela, la CGPER et ses alliés revendiquent la remise à plat de la formule de calcul du prix de la canne qui date de plus de 35 ans, car cette formule intègre des éléments qui pénalisent le planteur au détriment de l'usinier Tereos. Un prix de la tonne de canne indexé sur le coût de la vie local . (indice INSEE). Le rassemblement initié par la CGPER demande aussi que toute la transparence soit faite sur les richesses que Tereos tire de la canne. Combien sur les sucres spéciaux ? Combien sur la mélasse qui transformée en rhum par le GIE Rhum, combien sur l'éthanol de la turbine à combustion Albioma ? A quel prix est vendue la bagasse à Albioma ?

Les planteurs doivent revenir autour de la table d'ERCANE. IL est temps que les petits planteurs arrêtent de se battre seuls face à Téréos ou l'ETAT. Les gros planteurs doivent prendre leur part de combat. Sinon il est alors nécessaire de limiter les aides aux 100 premiers Hectares . Au delà, les aides doivent diminuer pour en donner aux petits planteurs. L'Etat doit permettre et financer l'intégration des planteurs au capital des usines. Nous revendiquons également l'envoi à La Réunion par l'Etat d'une mission d'expertise chargée d'observer le déroulement de la prochaine campagne sucrière 2021 afin de tirer un maximum de données pour que les discussions de la Convention canne puissent se faire sur du concret, avec un même niveau d'information pour les planteurs, Tereos et l'État.

Nous sommes convaincus que ce 21 avril, la dynamique de l'union des planteurs l'emportera sur la division et marquera une étape importante dans la construction d'un nouveau modèle pour l'agriculture réunionnaise : un modèle où l'agriculteur est au centre .



KAN LÉ PLI FASIL SUIV LO KOURAN KÉ ROMONTÉ

Mézami, si mi ékri azot sa zordi, sé pars mi antann souvan dé foi dann radio, sansa dann shomin demoun apré malparl bann ti kolon, bann dèrnyé létaz la sosyété, an suivan bann parol épi bann zidé dominante.

Lidé dominante ? Lidé dominante la plipar d'tan, sé in l'idé i sort dann out boush natirèlman kan la lang i koup dovan lo sèrvo, kan wi di sa bikanblan, kan wi kroi sa i vien dé ou, par out réfléksion, mé dann la réalité sé la sosyété k' i dikt aou sa san ké wi konpran.

Par ébzanp kan wi parl bann jenn an dizan sa in bann délinkan : sé ou k'i di, pars la sosyété la fine rozist sa dsi out dik dir é wi panss lé natirèl dir in n'afèr konmsa. Poitan la pa natirèl ditou, é sa i obéi bann kode nout sosyété la fine mète dann la tète demoun ..

Dabor jenn ? Néna tout kalité ; sa la pa in klass sosyal é ki k'i di aou toutt lé délinkan ? Wi panss konmsa pars la sosyété la fine gangrène out léspri pou pran in n'afèr konmsa konm vérité d'lévanzil. Alé oir, non ! In lidé konmsa i vien dann out b oush épi kli sort dann lintéré bann dominèr la sosyété.

Mé zami, mwin la fine viv in bon koup de tan. Mi pé mèm dir azot mwin lé né dann in famiy toulmoun dann tan-la lété kominiss é mon vizyon la sosyété, mon bann valèr, mon bann prinsip mwin la trouv sa dann mon parti épi mon zoinal « Témoignages , zoinal défanss, bann san défans »-

Lé vré zordi ninport ki i pil nout bann prinsip avèk lo pyé. Ninport ki i pans lé pli fasil kraz lo pyé ké la tète, lé pli fasil malparl moun an ba ké moun an o. Lé pli fasil suiv lo kouran ké romonté, mèm si lo kouran i amenn anou dann bann rapid ni ansort ar pa.

Justin



Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947: Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès; 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977: Jean Slmon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél: 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433